

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 avril 2013

2013 DF 15 G Lancement d'un d'appel d'offres ouvert européen relatif au renouvellement du contrat d'assurance de la flotte automobile des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

M. Bernard GAUDILLERE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-975 du 12 août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu les articles L211-1 et suivants du code des assurances sur le risque automobile ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, sollicite l'autorisation de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de renouveler, au 1^{er} janvier 2014, le contrat d'assurance de la flotte automobile des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à engager la procédure d'appel d'offres ouvert européen en vue de souscrire le contrat d'assurance de la flotte automobile des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.